

**CGT, Solidaires, FSU, CNT, CNT-SO, UNEF, UNL**

## **Après le succès du 12 septembre, il faut amplifier la mobilisation le 21 septembre !**

Plus de 10 000 manifestants à Lyon, plus de 400 000 en France, c'est massivement que les salarié-e-s, retraité-e-s, jeunes, privé-e-s d'emploi ont dit non aux ordonnances Macron voulant détruire le Code du travail et ont plus largement exprimé un rejet profond des politiques antisociales mises en œuvre par ce gouvernement

### **Loi Travail XXL - attaques contre la fonction publique : les mêmes recettes contre les droits du salariat**

Depuis l'élection à la présidence d'Emmanuel Macron et la nomination du gouvernement d'Edouard Philippe, l'un et l'autre ont fait la démonstration qu'ils étaient en lutte contre le salariat et les solidarités.

La nouvelle loi Travail, dont les ordonnances sont aujourd'hui connues, constitue une attaque en règle contre les droits des salarié-e-s du privé, qui aura à court ou à long terme des conséquences sur ceux du public.

En même temps, le gouvernement a annoncé le gel du point d'indice dans la fonction publique, le retour du jour de carence, l'absence de compensation de la hausse de la CSG et sa volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

En même temps, il entend supprimer les emplois aidés et entame, avec une première vague en cette rentrée, un plan social d'ampleur dont les écoles, les communes et le milieu associatif, ainsi que les salarié-e-s concerné-e-s en payent le prix fort.

En même temps, pour 10 millions de retraité-e-s dont la pension nette est supérieure à 1200 euros mensuels, c'est une amputation sèche du pouvoir d'achat qui est programmée avec la hausse de la CSG sans aucune compensation.

En même temps, les premières mesures fiscales sont encore prises au bénéfice des plus riches. Tous-tes ensemble, il nous faut mettre un coup d'arrêt à ces politiques marquées du sceau de l'austérité.

### **Ordonnances : un contenu de régressions sociales !**

« L'inversion de la hiérarchie des normes » : c'est à dire que la loi ne sera plus un socle protecteur pour tou-te-s les salarié-e-s, mais un plafond à atteindre qui ne protège de rien, laissant l'employé-e seul-e face à l'employeur, la relation entre les deux n'étant pas une relation contractuelle d'égal à égal mais un lien de subordination voire de soumission.

Les "accords de compétitivité" : (accord patronat-syndicats visant à adapter les salaires et/ou le temps de travail à l'activité de l'entreprise) : leur "simplification" (entendre déréglementation) permettra d'évincer les salariés qui s'y opposeront sans que cela motive un licenciement économique et les indemnités de reclassement liées.

Les licenciements, une formalité : en inventant la rupture conventionnelle collective, Macron permet aux patrons de se soustraire au plan de départ volontaire qui prévalait. Ce dernier prévoyait des indemnités supérieures à un plan de licenciement (manière incitative d'éviter celui-ci). Désormais la rupture conventionnelle collective, calquée sur la rupture individuelle dont le patronat abuse déjà, permettra de verser une simple indemnité sans aucune garantie de reclassement ni de formation. C'est une incitation à créer du chômage au service des profits.

D'autres choix sont possibles pour mettre un coup d'arrêt à ces attaques, pour exiger des mesures de progrès social, les organisations syndicales **CGT, Solidaires, FSU, CNT, CNT-SO, UNEF, UNL**, appellent les salarié-e-s (public et privé), les privé-e-s d'emplois et précaires, les jeunes et les retraité-e-s à amplifier la mobilisation le en se mettant en grève et en participant massivement à la manifestation

**JEUDI 21 SEPTEMBRE à 11H30  
DE LA MANUFACTURE DES TABACS POUR ALLER A LA PLACE BELLECOUR**